

**Assemblée générale**

Distr. générale
11 avril 2017
Français
Original: anglais

**Comité des utilisations pacifiques
de l'espace extra-atmosphérique****Soixantième session**

Vienne, 7-16 juin 2017

Point 5 de l'ordre du jour provisoire*

**Moyens d'assurer que l'espace continue
d'être utilisé à des fins pacifiques****Observations des États membres du Comité des utilisations
pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et mesures de
transparence et de confiance relatives aux activités spatiales****Note du Secrétariat**

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction.	2
II. Réponses reçues d'États membres du Comité	2
Australie	2
Chine	5
Émirats arabes unis.	9

* [A/AC.105/L.307](#).



I. Introduction

1. À sa cinquante-neuvième session, le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique est convenu que ses États membres devraient être invités à communiquer, à sa soixantième session, en 2017, leurs observations sur les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales, sur le rapport du Groupe d'experts gouvernementaux sur les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales ([A/68/189](#)) et sur le document [A/AC.105/1116](#) et que ces questions devaient être examinées au titre du point de l'ordre du jour sur les moyens d'assurer que l'espace continue d'être utilisé à des fins pacifiques (voir [A/71/20](#), par. 272).

2. Dans une note verbale datée du 26 janvier 2017, le Secrétaire général a invité les États membres du Comité à présenter leurs rapports pour le 25 mars 2017 au plus tard. La présente note a été établie par le Secrétariat sur la base des réponses reçues à cette occasion.

II. Réponses reçues d'États membres du Comité

Australie

[Original: anglais]
[24 mars 2017]

L'Australie attache une grande importance à l'établissement d'un ordre mondial fondé sur des règles, qui s'étend à l'espace. Son économie, sa défense et sa société étant hautement tributaires de la technologie spatiale, l'Australie s'intéresse fortement à la réduction des risques de conflit dans l'espace et des risques posés par la prolifération des débris spatiaux.

L'Australie estime que les mesures de transparence et de confiance vérifiables constituent la meilleure solution pour améliorer immédiatement la sécurité et la viabilité des activités spatiales et qu'elles sont susceptibles de déboucher sur des mesures ayant un effet contraignant basé sur une acceptation réelle. Lorsque les États adoptent des mesures de transparence et de confiance et les incorporent dans leurs règlements et leurs lois, celles-ci peuvent avoir un effet immédiat. Lorsque qu'elles sont plus largement acceptées, les mesures de transparence et de confiance deviennent des normes acceptées de comportement international. Ce processus a été reconnu dans le rapport de 2013 du Groupe d'experts gouvernementaux sur les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales ([A/68/189](#)), dans lequel il était recommandé que les États travaillent ensemble pour créer des mesures de transparence et de confiance et établir des normes de comportement responsable dans l'espace.

Dans sa résolution 71/42 et trois résolutions antérieures, l'Assemblée générale a souligné la valeur et l'importance des discussions régulières, au sein du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, de la Commission du désarmement de l'Organisation des Nations Unies et de la Conférence du désarmement, sur les mesures de transparence et de confiance proposées dans le rapport du Groupe d'experts gouvernementaux et sur les chances de les voir mises en œuvre.

Pour sa part, l'Australie a pris les dispositions suivantes pour mettre en œuvre les catégories de mesures de transparence et de confiance définies dans ce rapport:

a) Mesures de transparence et de confiance générales visant à améliorer la disponibilité des informations sur la politique spatiale des États menant des activités spatiales:

i) L'Australie met en œuvre cette mesure de transparence en publiant le Rapport sur l'état de l'espace, résumé annuel des activités spatiales civiles menées par les organismes gouvernementaux du Commonwealth représentés

auprès du Comité de coordination spatiale du Gouvernement australien, et décrit la politique spatiale de défense du pays dans le Livre blanc sur la défense de 2016;

b) Échange d'informations sur les programmes de développement de nouveaux systèmes spatiaux et sur les systèmes spatiaux opérationnels fournissant des services largement utilisés, tels que les observations météorologiques ou les services mondiaux de positionnement, de navigation et de synchronisation:

i) L'Australie participe, avec les États-Unis d'Amérique, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, le Canada et la Nouvelle-Zélande, à la Combined Space Operations Initiative, qui vise à améliorer la coopération et la coordination dans l'espace entre les partenaires et est axée sur la connaissance de l'environnement spatial, l'appui des forces, les évaluations liées aux opérations de lancement et de rentrée et les opérations spatiales d'urgence. Les mesures de coopération internationale, comme cette initiative, contribuent à renforcer la transparence et la confiance entre les pays et favorisent un comportement responsable dans l'espace;

ii) Le Gouvernement australien finance les activités de recherche-développement axées sur les systèmes spatiaux au moyen de mécanismes de financement publics, notamment les centres de recherche coopérative, la stratégie nationale sur les infrastructures de recherche collaborative, le Programme australien de recherche spatiale et le Conseil australien de la recherche. Les activités de recherche-développement portent sur les technologies de repérage et de surveillance des débris spatiaux (actives et passives) aux fins de la vérification des mesures de transparence et de confiance. L'échange d'informations au sein du Gouvernement est facilité par le Bureau de coordination des activités spatiales et en particulier par son Comité de coordination des activités spatiales;

iii) L'Australie travaille depuis longtemps de manière transparente en collaboration avec des partenaires nationaux et internationaux:

a. Participation à des organes de coordination intergouvernementaux mondiaux tels que le Comité sur les satellites d'observation de la Terre (CEOS), dont elle a assuré la présidence en 2016, et le Groupe sur l'observation de la Terre (GEO);

b. Collaboration avec les instituts internationaux d'astronomie sur le développement et le déploiement de composants de télescopes de pointe, élaboration conjointe d'initiatives relatives à la gestion de l'imagerie satellite et d'autres données d'observation de la Terre, telles que l'Australian Geoscience Data Cube, l'Initiative mondiale pour l'observation des forêts du GEO et l'initiative de surveillance mondiale de l'agriculture du GEO (par l'intermédiaire du programme sur la productivité des parcours et pâturages), dont les données ont été diffusées à l'échelle internationale au profit de la communauté mondiale, et le partenariat avec les agences spatiales internationales, y compris la National Aeronautics and Space Administration (NASA) et l'Agence spatiale européenne (ESA) sur le suivi des engins spatiaux et la communication;

iv) L'Australie et la Nouvelle-Zélande collaborent à un essai de système de renforcement satellitaire pour les applications de positionnement dans les deux pays. Ce système utilise à la fois l'infrastructure spatiale et terrestre pour améliorer l'exactitude, l'intégrité et la disponibilité des signaux des systèmes mondiaux de navigation par satellite. Les essais permettront de valider des applications dans neuf secteurs industriels: agriculture, aviation, construction, extraction minière, secteurs ferroviaire, maritime, routier et spatial, et services publics;

c) Articulation des principes et des objectifs de l'État relatifs à l'exploration et l'utilisation de l'espace à des fins pacifiques:

i) La politique australienne d'utilisation des satellites compte parmi ses principes directeurs un engagement à soutenir l'accès international réglementé à l'environnement spatial pour promouvoir des activités pacifiques, sûres et responsables dans l'espace;

d) Mesures d'échange d'informations spécifiques visant à étendre la disponibilité d'informations sur les objets spatiaux et leur fonction générale, en particulier les objets en orbite terrestre:

i) L'Australie s'est engagée à aider à résoudre le problème mondial de la congestion orbitale en accueillant un radar de réseau de surveillance spatiale des États-Unis, qui fournit aux utilisateurs du monde entier des données orbitales précises sur les objets en orbite autour de la Terre. L'Australie contribuera en outre à renforcer la transparence et la confiance en accueillant un télescope optique de surveillance spatiale des États-Unis, qui améliorera encore la connaissance de l'environnement spatial;

ii) Le Canberra Deep Space Communication Complex, géré par la Commonwealth Scientific and Industrial Research Organisation pour le compte du Jet Propulsion Laboratory de la NASA, assure le suivi des engins spatiaux et communique avec eux dans le cadre du réseau de la NASA pour l'espace lointain (NASA Deep Space Network) en vertu d'un traité entre les États-Unis et l'Australie;

iii) Les entités qui souhaitent obtenir des certificats de lancement spatial dans un autre pays doivent, conformément à la loi de 1998 régissant les activités spatiales, inclure des informations conformes à la Convention sur l'immatriculation des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique, et l'Australie immatricule dûment les objets spatiaux conformément à cette Convention;

e) Mesures relatives à l'établissement de normes de comportement pour promouvoir la sécurité des vols spatiaux, telles que les notifications de lancement et les consultations visant à éviter les interférences nuisibles, à limiter les débris orbitaux et à réduire au maximum le risque de collision avec d'autres objets spatiaux:

i) L'Australie revoit actuellement son cadre réglementaire régissant les activités spatiales, notamment les arrangements concernant une éventuelle capacité de lancement interne et la prévention des risques liés aux collisions en orbite et aux débris spatiaux;

f) Mesures de coopération internationale en matière d'activités spatiales, y compris les mesures visant à promouvoir le renforcement des capacités et la diffusion des données aux fins du développement économique et social durable, conformes aux obligations et engagements internationaux existants:

i) L'Organisation de recherche scientifique et industrielle du Commonwealth jouit d'une réputation de longue date s'agissant de la coopération internationale en matière spatiale, en particulier en ce qui concerne la promotion du renforcement des capacités et la diffusion des données aux fins du développement économique et social, notamment:

a. Participation aux organes de coordination intergouvernementaux mondiaux tels que le CEOS, dont l'Australie a assuré la présidence en 2016, et le GEO;

b. Collaboration avec les instituts internationaux d'astronomie concernant le développement et le déploiement de composants de télescope de pointe, y compris la participation de l'Australie au projet de radio télescope SKA (Square Kilometre Array), effort de collaboration de 11 pays visant à favoriser le renforcement des capacités par des résultats non scientifiques, notamment dans les domaines de l'éducation, de l'industrie et du rendement économique;

c. Élaboration conjointe d'initiatives relatives à la gestion de l'imagerie satellite et d'autres données d'observation de la Terre, telles que l'Australian Geoscience Data Cube, l'Initiative mondiale pour l'observation des forêts du GEO et l'initiative de surveillance mondiale de l'agriculture du GEO (par l'intermédiaire du programme sur la productivité des parcours et pâturages), dont les données ont été diffusées à l'échelle internationale au profit de la communauté mondiale;

d. Partenariat avec les agences spatiales internationales, y compris la NASA et l'ESA, sur le suivi des engins spatiaux et la communication;

ii) Geoscience Australia collabore avec l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale pour l'Asie et le Pacifique afin de renforcer les capacités et les compétences en matière d'infrastructure géodésique et de positionnement par satellite dans le cadre d'un programme d'ateliers régionaux réguliers et de formation;

iii) Geoscience Australia collabore avec le Conseil des services de levés et d'information géospatiale dans le Pacifique afin de renforcer les capacités et les compétences dans la région du Pacifique en ce qui concerne l'infrastructure géodésique et de positionnement par satellite. Les membres sont les autorités nationales chargées des levés et du secteur géospatial des pays et territoires insulaires du Pacifique;

iv) Geoscience Australia participe activement au CEOS et s'emploie, dans ce cadre, à développer et promouvoir les concepts de données d'analyse et de cubes de données. Ces initiatives permettront d'accroître la facilité avec laquelle les pays auront accès à des données spatiales pour faire face à des défis nationaux et internationaux, y compris les objectifs de développement durable.

Chine

[Original: anglais et chinois]

[22 mars 2017]

La Chine attache une grande importance au rôle que joue l'ONU pour garantir la paix, la sécurité et la viabilité des activités dans l'espace.

Depuis le début de l'exploration spatiale humaine et de l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, l'ONU a adopté les instruments suivants: le Traité sur les principes régissant les activités des États en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la Lune et les autres corps célestes; l'Accord sur le sauvetage des astronautes, le retour des astronautes et la restitution des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique; la Convention sur la responsabilité internationale pour les dommages causés par des objets spatiaux; la Convention sur l'immatriculation des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique; et l'Accord régissant les activités des États sur la Lune et les autres corps célestes, et l'Assemblée générale a adopté un certain nombre de résolutions sur ce thème. Les instruments mentionnés ci-dessus, qui jettent les bases du système juridique international régissant l'exploration et l'utilisation de l'espace, ont joué un rôle important dans la réglementation des activités spatiales et la promotion de l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique et l'exploration de l'espace dans l'intérêt de tous les êtres humains. Ils ont ouvert la voie au développement de la réglementation des activités spatiales.

Au fil des ans, les organismes compétents des Nations Unies ont effectué un travail considérable sur les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales. Le Secrétaire général a créé le Groupe d'experts gouvernementaux sur les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales, qui, en 2012 et 2013, a établi un rapport (A/68/189) dans lequel il a formulé des recommandations sur les mesures volontaires de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales. Le rapport, qui a bénéficié d'un vaste appui international, a

contribué à renforcer le consensus international et à promouvoir la paix et la sécurité dans l'espace.

La Chine attache une grande importance au rôle de l'ONU dans la promotion des mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales et a participé activement aux travaux menés sur ce thème dans le cadre de l'ONU:

a) La Chine a coparrainé les résolutions de l'Assemblée générale sur les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales. En tant que membre du Groupe d'experts gouvernementaux sur les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales, de 2012 à 2013, la Chine a apporté des contributions positives à la conclusion du rapport final du Groupe. Comme l'a demandé l'Assemblée générale dans sa résolution 70/53, intitulée "Mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales", la Chine a fait part de ses observations sur les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales, qui seront annexées au rapport du Secrétaire général à l'Assemblée générale à sa soixante-douzième session;

b) Depuis des années, la Chine et la Fédération de Russie, ainsi que de nombreux autres pays, ont travaillé sans relâche pour promouvoir la négociation d'un traité sur la prévention de la militarisation de l'espace à la Conférence du désarmement et ont proposé deux projets de texte. La Chine est d'avis que l'engagement des pays à s'abstenir de placer des armes dans l'espace et à prévenir la militarisation de l'espace et la course aux armements dans l'espace serait l'une des mesures les plus importantes de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales. En 2006, la Chine et la Fédération de Russie ont présenté conjointement à la Conférence du désarmement le document de travail CD/1778, qui contient des idées détaillées sur les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales;

c) En 2016, la Chine, la Fédération de Russie et les États-Unis d'Amérique ont proposé conjointement à la Commission du désarmement de l'Organisation des Nations Unies d'inclure un point de l'ordre du jour sur l'espace pour que la Commission du désarmement puisse faire des progrès substantiels et jouer son rôle de garant de la sécurité spatiale;

d) La Chine a participé de manière constructive aux travaux du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et de ses Sous-Comités et a activement pris part, dans le cadre du système des Nations Unies, aux activités de renforcement des capacités et de sensibilisation dans le domaine du droit de l'espace. La Chine a participé activement aux discussions sur les lignes directrices aux fins de la viabilité à long terme des activités spatiales au sein du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique en vue de promouvoir la paix, la sécurité et la viabilité à long terme dans l'espace. En novembre 2014, la Chine, l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de coopération spatiale en Asie et dans le Pacifique ont organisé conjointement un atelier sur le droit de l'espace à Beijing;

e) La Chine est d'avis que le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique est l'une des principales instances d'appui qui aide les États Membres à mettre en œuvre des mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales. Le Comité et ses Sous-Comités ont mis en place des mécanismes permettant aux États membres d'échanger leurs observations sur les progrès accomplis dans l'utilisation de l'espace et de débattre de questions techniques et juridiques, notamment la viabilité à long terme des activités spatiales, les débris spatiaux, la météorologie de l'espace et les objets géocroiseurs. Le Comité continuera de jouer un rôle moteur dans la promotion de la mise en œuvre de mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales face à l'évolution incessante des activités d'utilisation et d'exploration pacifiques de l'espace extra-atmosphérique;

f) La Chine soutient la réunion conjointe des Première et Quatrième Commissions de l'Assemblée générale, dont l'objectif est de promouvoir la communication et la coordination entre les mécanismes de travail pertinents relatifs à l'espace dans le cadre de l'ONU, de mieux faire comprendre les questions liées à

l'espace au sein de la communauté internationale et de faciliter les efforts communs de tous les pays pour maintenir la sécurité et la viabilité à long terme dans l'espace;

g) La Chine soutient activement les discussions internationales sur la sécurité spatiale. La Chine a coparrainé la conférence annuelle sur la sécurité spatiale organisée par l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement, qui offre aux pays participants une tribune pour explorer les moyens de régler les problèmes de sécurité dans l'espace. En 2015, la Chine, en collaboration avec la République démocratique populaire lao, la Fédération de Russie et les États-Unis, a organisé le troisième atelier du Forum régional de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est sur la sécurité spatiale visant à sensibiliser l'opinion et à promouvoir la coopération régionale en matière d'utilisation pacifique de l'espace parmi les pays de la région Asie-Pacifique.

La Chine est d'avis que des mesures appropriées de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales sont de nature à renforcer la confiance mutuelle, à réduire les erreurs de calcul et à promouvoir la coopération dans le domaine de l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique, et, dans une certaine mesure, sont de nature à prévenir la militarisation de l'espace et la vérification du respect d'un futur instrument juridique international à cet égard. Toutefois, les mesures de transparence et de confiance, qui ne sont pas juridiquement contraignantes, sont insuffisantes pour combler les lacunes des instruments juridiques internationaux existants. Ces mesures pourraient compléter utilement un instrument juridique international négocié visant à prévenir la militarisation de l'espace et la course aux armements dans l'espace, mais ne peuvent remplacer un tel instrument.

La Chine affirme que le meilleur moyen d'empêcher la militarisation de l'espace et la course aux armements dans l'espace est de conclure un nouvel instrument juridique international par voie de négociation. La Chine et la Fédération de Russie ont soumis conjointement à la Conférence du désarmement un projet de traité sur la prévention du déploiement d'armes dans l'espace et de la menace ou de l'utilisation de la force contre des objets spatiaux (CD/1839) en février 2008, et une version actualisée de ce projet (CD/1985) en juin 2014. En septembre 2015, en réponse à certaines observations sur le projet, la Chine et la Fédération de Russie ont présenté conjointement un autre document de travail (CD/2042). Le projet de traité reflète l'appel lancé par la communauté internationale visant à prévenir une course aux armements dans l'espace, et l'aspiration internationale à faire face à la menace plus pressante qui pèse sur la sécurité de l'espace. Il s'agit là de l'initiative de sécurité spatiale la plus aboutie, qui repose sur un vaste consensus international. Il est à espérer que la Conférence du désarmement pourra effectuer des travaux de fond s'inspirant de ce projet et entamer des négociations dans les plus brefs délais.

En tant que pays prenant activement part aux activités spatiales, la Chine a mis en place une série de mesures de transparence et de confiance afin de garantir la paix, la sécurité et la viabilité à long terme dans l'espace:

a) La Chine a activement échangé des informations sur sa politique spatiale. Elle a publié quatre livres blancs, en 2000, 2006, 2011 et 2016, intitulés chacun "Activités spatiales de la Chine". Dans son dernier livre blanc, publié en décembre 2016, la Chine a réitéré sa position sur l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique et son opposition à la militarisation de l'espace et à la course aux armements dans l'espace, et a expliqué en détail les buts et principes de ses activités spatiales et ses principales tâches au cours des cinq prochaines années, ce qui témoigne de la transparence dans ses politiques, programmes et activités spatiales;

b) La Chine a adhéré à la Convention sur l'immatriculation des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique en décembre 1988. Elle a fidèlement mis en œuvre les obligations qui découlent de la Convention et a dûment enregistré les informations concernant les objets lancés dans l'espace. En 2001, la Chine a promulgué une législation intitulée "Dispositions et procédures pour l'immatriculation des objets spatiaux" visant à réglementer des objets spatiaux aux niveaux national et international. En 2002, la Chine a publié des mesures provisoires sur l'administration

des permis pour les projets de lancement d'objets spatiaux civils. En outre, la Chine diffuse généralement les lancements importants dans les médias ou coordonne ces lancements avec les pays ou organisations internationales concernés;

c) La Chine attache une grande importance à la sécurité des sources d'énergie nucléaire dans l'espace. Elle a appliqué des mesures strictes de sécurité à l'utilisation d'isotopes radioactifs lors de l'opération Chang'e-3 et fait une présentation sur ce thème lors d'une réunion du Sous-Comité scientifique et technique du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique. Dans le cadre des préparatifs en cours de la mission Chang'e-4, la Chine prévoit également l'utilisation d'isotopes radioactifs dans l'espace, comme l'a annoncé la délégation de la Chine à la cinquante-neuvième session du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique. Elle poursuivra les travaux relatifs à la sécurité des sources d'énergie nucléaire dans l'espace conformément aux cadres et principes pertinents des Nations Unies;

d) La Chine est fortement préoccupée par les risques que posent les débris spatiaux et la congestion orbitale pour les biens spatiaux et les activités spatiales et a régulièrement organisé des échanges bilatéraux sur les débris spatiaux, sur les moyens d'éviter les collisions avec les satellites et sur d'autres questions;

e) La Chine attache une grande importance à la réduction des débris spatiaux et à la protection des engins spatiaux. Prenant part activement aux travaux du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et du Comité de coordination interagences sur les débris spatiaux, la Chine a joué un rôle moteur dans la formulation de normes internationales pertinentes. Dans l'intervalle, la Chine a apporté une contribution utile aux efforts internationaux en améliorant ses propres capacités de réduction des débris spatiaux et a établi des normes techniques nationales en publiant les "Mesures administratives pour la réduction des débris spatiaux et la protection des engins spatiaux" et les "Normes nationales concernant les exigences aux fins de la réduction des débris spatiaux";

f) La Chine estime que tous les pays ont le même droit d'explorer, de développer et d'utiliser l'espace extra-atmosphérique de manière pacifique et elle préconise le renforcement des échanges et de la coopération spatiale internationale fondée sur l'égalité et les avantages mutuels, l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique et le développement inclusif. Elle a conclu une centaine d'accords bilatéraux de coopération spatiale ou de mémorandums d'accord avec une trentaine de pays et a lancé des satellites pour le compte d'une dizaine de pays. Actuellement, la Chine s'emploie activement à promouvoir la coopération internationale en ce qui concerne le système BeiDou de navigation et la constellation de satellites de télédétection avec l'Afrique du Sud, le Brésil, la Fédération de Russie et l'Inde (pays du Groupe BRICS). La Chine s'emploie également à promouvoir la coopération spatiale dans le cadre des mesures de transparence et de confiance de l'Organisation des Nations Unies et de l'Organisation de coopération spatiale en Asie et dans le Pacifique en vue de partager entre tous les pays les dividendes apportés par l'avancement des technologies spatiales et de promouvoir le développement commun et la viabilité à long terme de l'utilisation de l'espace par toute l'humanité;

g) La Chine a activement et volontairement invité d'autres pays à effectuer des visites de sites de lancement sur son territoire. Elle a, à de nombreuses reprises, invité des responsables et des experts du monde entier sur ses sites de lancement pour observer des lancements spatiaux.

La Chine est prête à collaborer avec tous les pays pour promouvoir la prévention de la militarisation et de la course aux armements dans l'espace et explorer des mesures concrètes et réalisables de transparence et de confiance afin de contribuer à la paix, la sécurité et la viabilité à long terme dans l'espace.

Émirats arabes unis

[Original: anglais]

[7 avril 2017]

Introduction

Le Gouvernement des Émirats arabes unis considère l'environnement spatial et les ressources immenses qu'il détient en tant que composante essentielle de l'activité humaine au XXI^e siècle et au-delà. Il reconnaît pleinement le rôle important que jouent les activités spatiales dans les domaines social, économique, scientifique et technologique, ainsi que pour la paix et la sécurité internationales. Les ressources spatiales jouent un rôle clef dans les activités de tous les pays, des communications aux opérations financières, de l'agriculture aux prévisions météorologiques, de la surveillance environnementale à la navigation, la surveillance et au suivi des traités.

Au cours des quatre dernières décennies, les Émirats arabes unis ont pu construire une économie forte, des infrastructures solides et des compétences nationales robustes, qui ont fait du pays le chef de file régional des activités spatiales avant le cinquantième anniversaire de sa fondation. Les Émirats arabes unis possèdent actuellement le plus grand secteur spatial de la région en termes de diversité et de taille des investissements. Le secteur est piloté par plusieurs grands centres spatiaux, institutions et entreprises.

L'année 2014 a marqué un jalon dans l'histoire du secteur spatial du pays. En août 2014, il a été décidé de créer l'Agence spatiale des Émirats arabes unis, première du genre dans la région. La décision a coïncidé avec l'annonce faite par les dirigeants du pays de leur intention de participer aux efforts internationaux visant à explorer Mars et son atmosphère, les Émirats arabes unis devenant ainsi le premier pays arabe et le premier pays musulman à envoyer une sonde dans l'espace. Cette sonde devrait atteindre la planète rouge en 2020. Ces deux événements ont marqué un tournant, renforçant le secteur spatial national et stimulant sa croissance durable.

Ces dernières décennies, l'industrie s'est développée rapidement du point de vue de la technologie spatiale, du nombre d'applications spatiales et de la multiplicité des acteurs et des utilisateurs de l'espace. En conséquence, l'environnement spatial connaît une importance croissante mais est aussi de plus en plus encombré, contesté et compétitif.

À cet égard, les Émirats arabes unis entendent promouvoir les efforts nationaux et internationaux visant à :

- a) Améliorer la planification, l'accès et l'utilisation efficace du spectre radioélectrique et des créneaux orbitaux;
- b) Appuyer la transparence, l'ouverture, la coordination et l'échange d'informations concernant les opérations et les activités spatiales;
- c) Améliorer la sûreté et la sécurité des activités spatiales et l'environnement spatial, y compris de la cybersécurité et de la sûreté de l'infrastructure terrestre;
- d) Réduire les débris spatiaux;
- e) Renforcer les opérations et les capacités liées à la connaissance de l'environnement spatial;
- f) Garantir l'accès à l'espace et depuis l'espace, et participer à d'autres initiatives pour résoudre les problèmes qui affectent la viabilité à long terme des activités spatiales.

Cette intention a clairement été mise en avant comme étant l'un des cinq objectifs énoncés dans la politique spatiale nationale des Émirats arabes unis.

La politique spatiale nationale a été lancée en septembre 2016. Elle définit les objectifs à atteindre et les principes et la démarche à suivre pour développer et soutenir le secteur spatial du pays. L'administration des Émirats arabes unis est ravie

de joindre un résumé des principes et des objectifs qui guident sa politique spatiale nationale, conformément à la pratique recommandée par le Groupe d'experts gouvernementaux sur la transparence et les mesures de confiance relatives aux activités spatiales.

Observations des Émirats arabes unis sur le rapport du Groupe d'experts gouvernementaux et le rapport spécial de la Réunion interorganisations sur les activités spatiales

Comme l'a demandé le Bureau des affaires spatiales dans sa circulaire datée du 29 janvier 2017, les Émirats arabes unis présentent leurs observations sur le rapport du Groupe d'experts gouvernementaux (A/68/189) et le rapport spécial de la Réunion interorganisations sur les activités spatiales (A/AC.105/1116):

a) Les Émirats arabes unis apprécient grandement le travail précieux accompli et les efforts fructueux déployés par le Groupe d'experts gouvernementaux pour établir son rapport (A/68/189) et identifier les mesures recommandées de transparence et de confiance qui y sont énoncées;

b) Les Émirats arabes unis apprécient grandement le travail précieux accompli et les efforts fructueux déployés par la Réunion interorganisations sur les activités spatiales pour établir son rapport (A/AC.105/1116), qui définit le rôle des entités des Nations Unies visant à aider les États Membres à mettre en œuvre les mesures recommandées de transparence et de confiance;

c) Les Émirats arabes unis se félicitent des constatations générales énoncées dans les documents susmentionnés:

i) Les activités spatiales jouent un rôle essentiel pour le développement social, économique, scientifique et technologique, ainsi que pour la paix et la sécurité internationales;

ii) L'environnement spatial connaît une importance croissante mais est aussi de plus en plus encombré, contesté et compétitif.

iii) La coopération et la coordination internationales sont essentielles pour surmonter les défis rencontrés pour garantir la viabilité à long terme des activités spatiales et la stabilité dans l'environnement spatial;

d) Les Émirats arabes unis notent l'importance des conclusions suivantes figurant dans les documents précités:

i) Les mesures de transparence et de confiance recommandées par le Groupe d'experts gouvernementaux constituent un bon point de référence et fournissent aux États et aux acteurs spatiaux de tous types possédant un ensemble de pratiques susceptibles d'améliorer considérablement la coopération internationale en matière spatiale en réduisant, voire en éliminant, les malentendus, la méfiance et les erreurs d'appréciation quant aux activités et aux intentions des États dans l'espace extra-atmosphérique;

ii) La nécessité d'adopter des mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales a sensiblement augmenté ces 20 dernières années; et de telles mesures devraient avoir pour objectif d'améliorer la sécurité, la sûreté et la viabilité de l'espace extra-atmosphérique;

iii) Les mesures de transparence et de confiance sont des mesures volontaires juridiquement non contraignantes pour les activités spatiales. Elles devraient compléter le cadre juridique international applicable aux activités spatiales et ne devraient pas porter atteinte aux obligations juridiques existantes ni entraver l'utilisation légitime de l'espace extra-atmosphérique, notamment par les nouveaux acteurs spatiaux;

iv) Les États devraient examiner les mesures de transparence et de confiance proposées et les mettre en œuvre grâce à des mécanismes nationaux pertinents, sur une base volontaire, dans toute la mesure possible et d'une manière qui soit compatible avec les intérêts nationaux des États;

- v) Plusieurs entités des Nations Unies aident déjà, dans les limites de leurs attributions actuelles, les États Membres à mettre en œuvre les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales;
- vi) Les entités des Nations Unies continueront de jouer un rôle essentiel dans la promotion et la facilitation de la mise en œuvre de mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales;
- vii) L'existence d'un mécanisme de coordination efficace entre le Bureau des affaires spatiales et d'autres entités appropriées des Nations Unies est essentielle pour promouvoir l'application effective des mesures de transparence et de confiance;
- viii) Le Bureau des affaires spatiales assume et continuera d'assumer, au nom du Secrétaire général, les responsabilités et les obligations qui lui ont été confiées en vertu du droit international de l'espace, y compris:
 - a. Mettre en œuvre les obligations du Secrétaire général, à la demande des États Membres, en partageant des informations qui faciliteraient les visites volontaires, ou même en organisant la logistique de ces visites;
 - b. Mettre en œuvre les obligations du Secrétaire général en vertu des traités visant à maintenir le Registre des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique;
 - c. Diffuser l'information sur les activités spatiales, y compris sur la découverte de phénomènes nuisibles et sur la prévision des risques naturels dans l'espace extra-atmosphérique;
 - d. Faciliter l'échange d'informations sur la possibilité de retour d'un objet spatial à propulsion nucléaire dans le cadre du Plan de gestion des situations d'urgence radiologique commun aux organisations internationales;
 - e. Fournir régulièrement des notifications relatives à la réduction des risques se rapportant aux activités spatiales;
- e) Les Émirats arabes unis appuient la pratique selon laquelle le Bureau des affaires spatiales, utilisant des données de source libre, diffuse des notifications au titre du Code de conduite de La Haye contre la prolifération des missiles balistiques, en particulier en ce qui concerne les notifications préalables au lancement, les lancements de lanceurs spatiaux et les vols d'essai, la fenêtre de notification de lancement prévue, la zone de lancement et la direction prévue. Par conséquent, les Émirats arabes unis proposent, dans le cadre de la suite donnée à ces deux documents, de recommander d'accroître les ressources allouées au Bureau des affaires spatiales à cet égard;
- f) Les Émirats arabes unis tiennent à souligner qu'il est important que le Bureau des affaires spatiales applique des pratiques adéquates en matière de sécurité de l'information pour recevoir et diffuser des informations et des notifications;
- g) Les Émirats arabes unis reconnaissent que, comme indiqué dans les documents, le programme général de renforcement des capacités du Bureau des affaires spatiales, qui porte sur les applications des sciences et techniques spatiales ainsi que sur le droit de l'espace et les politiques spatiales, constitue une base pour promouvoir les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales;
- h) Les Émirats arabes unis reconnaissent également que, comme indiqué dans les documents, les États Membres ne fournissent généralement pas d'informations sur leurs politiques et leurs dépenses spatiales militaires pour le rapport des Nations Unies sur les dépenses militaires, le Registre des armes classiques de l'Organisation des Nations Unies ou sa base de données contenant des informations sur les mesures de confiance relatives aux armes classiques fournies par les États Membres. Par conséquent, la nécessité, la portée et/ou la méthode de mise en œuvre de telles mesures peuvent exiger un réexamen;

i) Les Émirats arabes unis estiment qu'il est important que les travaux menés dans le cadre du Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales tiennent compte des résultats de l'étude menée par le Groupe d'experts gouvernementaux et des mesures recommandées de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales, dans le but d'assurer l'harmonisation, d'éviter les doubles emplois et de compléter les mesures recommandées;

j) Les Émirats arabes unis sont d'avis qu'il pourrait être utile de tenir compte des nouvelles tendances des activités spatiales dans les mises à jour des documents:

i) Vols suborbitaux;

ii) Utilisation des ressources spatiales;

iii) Préoccupations croissantes concernant la cybersécurité;

k) Il a été noté qu'il n'y avait aucune mention de l'excellent travail accompli dans le cadre du Programme opérationnel pour les applications satellitaires;

l) Enfin, les Émirats arabes unis soulignent l'importance de ce qui suit:

i) Harmonisation entre les travaux du Groupe d'experts sur la météorologie de l'espace et ceux menés par l'Organisation météorologique mondiale concernant la météorologie de l'espace;

ii) Renforcement du rôle du Bureau des affaires spatiales s'agissant des activités liées au Système international de satellites pour les recherches et le sauvetage.

Conclusion

Les Émirats arabes unis croient fermement que:

a) Les activités spatiales jouent un rôle essentiel pour le développement social, économique, scientifique et technologique, ainsi que pour la paix et la sécurité internationales;

b) L'environnement spatial connaît une importance croissante mais est aussi de plus en plus encombré, contesté et compétitif;

c) La coopération et la coordination internationales sont essentielles en vue de surmonter les défis rencontrés pour garantir la viabilité à long terme des activités spatiales et la stabilité dans l'environnement spatial.

Les Émirats arabes unis expriment leur gratitude pour le travail précieux accompli par le Groupe d'experts gouvernementaux et la Réunion interorganisations sur les activités spatiales dans l'élaboration de leurs rapports en ce qui concerne les mesures recommandées de transparence et de confiance, comme le prévoient les deux documents importants susmentionnés.

Après avoir examiné ces documents, les Émirats arabes unis ont fait part de leurs vues et réactions, qui sont clairement énoncées dans le présent document.

Enfin, les Émirats arabes unis présentent un résumé des principes et des objectifs de la politique spatiale nationale (voir tableau), conformément à la pratique recommandée par le Groupe d'experts gouvernementaux.

Résumé de la politique spatiale nationale des Émirats arabes unis

L'objectif ultime de la politique spatiale nationale des Émirats arabes unis est de construire un secteur spatial solide et durable qui soutient et protège les intérêts nationaux et les industries essentielles, contribue à la diversification et à la croissance de l'économie, renforce les compétences spécialisées des Émirats arabes unis, développe les capacités scientifiques et techniques, génère une culture de l'innovation et de la fierté nationale et renforce le statut et le rôle des Émirats arabes unis à l'échelle régionale et mondiale.

Tableau
Émirats arabes unis: résumé de la politique spatiale nationale

<i>Principes</i>	<i>Objectifs</i>	<i>Catalyseurs</i>
Améliorer la vie de nos citoyens	Développer l'utilisation de l'espace pour protéger et soutenir les secteurs vitaux	Sensibilisation continue à l'importance de l'espace
Soutenir les intérêts nationaux des Émirats arabes unis	Mettre en place une industrie spatiale commerciale durable, compétitive et innovante	Professionnels de l'espace qualifiés des Émirats arabes unis
Soutenir la croissance et la diversification de notre économie	Conduire des missions spatiales scientifiques	Environnement réglementaire de l'espace efficace et attrayant
Promouvoir la collaboration et soutenir le statut des Émirats arabes unis	Promouvoir un environnement spatial sûr et stable	Gestion des fréquences radioélectriques et des positions orbitales
Respecter les lois et traités internationaux	Établir et élargir la présence dominante du pays dans l'espace	Programmes scientifiques, technologiques et d'innovation
		Collaborations, coordination et partenariats
		Investissement et soutien financier suffisants
		Installations et infrastructures de soutien